

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2026

---

PRÉVENIR LES OCCUPATIONS SANS DROIT NI TITRE EN ENCADRANT LA  
SOUSCRIPTION DES CONTRATS ESSENTIELS - (N° 2787)

Rejeté

N° CE6

## AMENDEMENT

présenté par

M. Tavernier, Mme Simonnet, M. Biteau, M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,  
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet,  
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Thierry, Mme Voynet, Mme Laernoës et M. Ruffin

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste et Social s'oppose à cet article qui vient ajouter une nouvelle contrainte administrative superflue aux fournisseurs d'énergie et de services de communication électroniques ainsi qu'à leur clients.

Plus largement, le groupe Écologiste et social s'oppose à cette proposition de loi, qui porte atteinte à l'accès à des biens de première nécessité (énergie, internet) et fait peser sur les fournisseurs un rôle de contrôle du droit d'occupation qui ne relève pas de leurs missions.